

N° interne : 8220  
N° définitif : 2001-6460

Conseil du mardi 27 mars 2001 à 18 h 00

## ANNEXES

### **AVENANT N° 1**

- **Marché n° 980773 G**
- **Titulaire : B3E**
- **Pour la réalisation des dossiers d'enquête publique  
Station d'épuration à Jonage**

Entre :

La communauté urbaine de Lyon, représentée par monsieur Raymond BARRE, son président, en vertu de la délibération en date du 26 mars 2001,

d'une part,

et l'entreprise B3E SARL, 18, rue de Metz - 92000 Nanterre, représentée par dûment habilité et agissant en qualité de

d'autre part,

Article 1 :

L'article 3.3 de l'acte d'engagement - durée et conditions de reconduction du marché - est modifié comme suit :  
La date limite de validité du marché est fixée au 31 décembre 2001.

Article 2 :

Il n'est dérogé en rien aux autres clauses du marché.

Fait à Lyon le

Pour le Président de la  
communauté urbaine de Lyon  
Le Vice-Président délégué  
chargé de l'assainissement

Pour l'entreprise  
titulaire du marché

Bruno POLGA

**AVENANT N° 1**

- Marché n° 991324 A en date du 4 décembre 1999
- Titulaire : HYDRATEC SA
- Pour la réalisation des dossiers d'enquête publique  
Station d'épuration à Fleurieu sur Saône-Neuville sur Saône

Entre :

La communauté urbaine de Lyon, représentée par monsieur Raymond BARRE, son président, en vertu de la délibération en date du 26 mars 2001.

d'une part,

et l'entreprise HYDRATEC SA, 90, rue Paul Bert - 69003 Lyon, représentée par dûment habilité et agissant en qualité de

d'autre part,

Article 1 :

L'article 3.3 de l'acte d'engagement - durée et conditions de reconduction du marché - est modifié comme suit :  
La date limite de validité du marché est fixée au 31 décembre 2002.

Article 2 :

Il n'est dérogé en rien aux autres clauses du marché.

Fait à Lyon le

Pour le Président de la  
communauté urbaine de Lyon  
Le Vice-Président délégué  
chargé de l'assainissement

Pour l'entreprise  
titulaire du marché

Bruno POLGA